

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 19 août 2024, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent : Édith Loyer : conseillère # 5

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière Mme Marie-Ève Bureau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 5 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

3- Période de demandes verbales

4- Administration

- 4.1 Approbation des comptes payables et payés
- 4.2 Qualinet – Groupe Bélisle Inc - Autorisation de paiement suite au dégât dû au bris du tuyau d'égout dans le stationnement de l'hôtel de ville – 10 791.78\$ tx inc
- 4.3 Maison Louis-Cyr 10^e anniversaire – Demande de contribution

5- Travaux publics

- 5.1 Embauche au poste de Directeur des travaux publics
- 5.2 Pavage de la Montée du Lac Ayotte - Octroi du mandat
- 5.3 Les entreprises Bourget - Autorisation de paiement pour épandage d'abat-poussière – 22 290.83\$ tx inc.
- 5.4 Centre du ponceau Courval inc - Autorisation de paiement pour achat de ponceaux – 7 534.89\$ tx inc.
- 5.5 Gestion S. Lavallée inc.– Autorisation de paiement pour fauchage –10 140.80\$ tx inc
- 5.6 Gestion S. Lavallée inc.– Autorisation de paiement pour fauchage Lac Vallée – Prendre l'argent dans leur fonds d'entretien des chemins d'été - 840.75\$ tx inc
- 5.7 Construction & Pavage Généreux inc. - Autorisation de paiement du décompte #1 pour la réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent – 235 419.46\$ tx inc
- 5.8 Signé Lavallée inc.– Autorisation de paiement pour travaux faits au Lac Vallée – Prendre l'argent dans leur fonds d'entretien des chemins d'été – 18 811.57\$ tx inc
- 5.9 GBI - Réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent - Autorisation de paiement pour avenant #01 – 6 922.50+tx

- 6- **Sécurité publique**
- 6.1 Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #2 pour construction de la nouvelle caserne – 158 717.07\$ (PRACIM)
 - 6.2 Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie – Autorisation de paiement pour projet de regroupement d'air – 13 799.26\$
 - 6.3 Héту-Bellehumeur architectes inc. - Autorisation de paiement dans le cadre du projet de construction de la caserne – 11 118.09\$ tx inc
 - 6.4 Intention - Régie intermunicipale - Service de sécurité incendie
 - 6.5 Héту-Bellehumeur architectes inc. - Construction de la nouvelle caserne - Autorisation de paiement pour avenant #01 – 14 555.65\$+tx
- 7- **Urbanisme et environnement**
- 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau – Juillet 2024
 - 7.2 Demande d'autorisation pour nouveau nom de rue – Chemin de la Grande-Ourse
 - 7.3 Projet Ad Astra - Mandater représentant municipal pour signer l'entente de construction de rue
 - 7.4 Excavation Jérémy Forest - Autorisation de paiement pour décompte #2 pour « Prolongement d'égout sanitaire sur le rang St-Jacques et reconfiguration de la rue Panet » – 124 084.68\$ tx inc
- 8- **Culture et loisirs**
- 9- **Varia**
- 10- **Période de questions**
- 11- **Levée de la séance**

216-08-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

4- **Administration**

4.1 **Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil**

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

217-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de juillet.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	201 803.15 \$
Prélèvements automatiques	55 181.25 \$
Salaires	81 387.64 \$
Chèques à émettre	86 278.39 \$
TOTAL	424 650.43 \$

ADOPTÉE

- 4.2 Qualinet – Groupe Bélisle Inc - Autorisation de paiement suite au dégât dû au bris du tuyau d'égout dans le stationnement de l'hôtel de ville – 10 791.78\$ tx inc

218-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 10 791.78\$ à Qualinet – Groupe Bélisle Inc suite au dégât dû au bris du tuyau d'égout dans le stationnement de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

- 4.3 Maison Louis-Cyr 10^e anniversaire – Demande de contribution

219-08-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de verser une contribution au montant de 250\$ pour le 10^e anniversaire de la Maison Louis-Cyr.

ADOPTÉE

5- Travaux publics

- 5.1 Embauche au poste de Directeur des travaux publics

220-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche du directeur des travaux publics (#32-055)

ADOPTÉE

- 5.2 Pavage de la Montée du Lac Ayotte - Octroi du mandat

221-08-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à Construction et Pavage Généreux inc. pour effectuer la préparation avant pavage et le pavage par la suite, sur la Montée du Lac Ayotte, au montant de 99 523.06\$+ tx.

ADOPTÉE

- 5.3 Les entreprises Bourget - Autorisation de paiement pour épandage d'abat-poussière – 22 290.83\$ tx inc.

222-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 22 290.83\$ à Les entreprises Bourget pour l'épandage d'abat-poussière.

ADOPTÉE

5.4 Centre du ponceau Courval inc - Autorisation de paiement pour achat de ponceaux – 7 534.89\$ tx inc.

223-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 7 534.89\$ à Centre du ponceau Courval inc. pour l'achat de ponceaux.

ADOPTÉE

5.5 Gestion S. Lavallée inc.– Autorisation de paiement pour fauchage – 10 140.80\$ tx inc

224-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 10 140.80\$ à Gestion S. Lavallée pour le fauchage.

ADOPTÉE

5.6 Gestion S. Lavallée inc.– Autorisation de paiement pour fauchage Lac Vallée – Prendre l'argent dans leur fonds d'entretien des chemins d'été - 840.75\$ tx inc

225-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 840.75\$ à Gestion S. Lavallée pour le fauchage au lac Vallée. Que l'argent soit pris dans le fonds d'entretien des chemins d'été du lac Vallée.

ADOPTÉE

5.7 Construction & Pavage Généreux inc. - Autorisation de paiement du décompte #1 pour la réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent – 235 419.46\$ tx inc

226-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement du décompte #1 à Construction et Pavage Généreux inc. de 235 419.46\$ pour la réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent.

ADOPTÉE

5.8 Signé Lavallée inc.– Autorisation de paiement pour travaux faits au Lac Vallée – Prendre l'argent dans leur fonds d'entretien des chemins d'été – 18 811.57\$ tx inc

227-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. caserne-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 18 811.57 \$ à Signé Lavallée inc. pour des travaux faits au lac Vallée. Que l'argent soit pris dans le fonds d'entretien des chemins d'été du lac Vallée.

ADOPTÉE

5.9 GBI - Réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent - Autorisation de paiement pour avenant #01 – 6 922.50+tx

228-08-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer l'avenant #01 à GBI au montant de 6 922.50\$ pour la réfection de la voirie et remplacement de ponceaux sur les rangs St-Paul Ouest, Ste-Agathe et St-Vincent.

ADOPTÉE

6- **Sécurité publique et civile**

6.1 Construction Marc Arbour – Autorisation de paiement #2 pour construction de la nouvelle caserne – 158 717.07\$ (PRACIM)

229-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement #2 à Construction Marc Arbour au montant de 158 717.07\$ pour la construction de la nouvelle caserne dans le cadre du PRACIM.

ADOPTÉE

6.2 Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie – Autorisation de paiement pour projet de regroupement d'air – 13 799.26\$

230-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement à la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie de 13 799.26\$ pour le projet du regroupement du projet d'air

ADOPTÉE

6.3 Héту-Bellehumeur architectes inc. - Autorisation de paiement dans le cadre du projet de construction de la caserne – 11 118.09\$ tx inc

231-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 11 118.09\$ à Héту Bellehumeur architectes inc. pour la construction de la nouvelle caserne.

ADOPTÉE

6.4 Intention - Régie intermunicipale - Service de sécurité incendie

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, les services de Sécurité incendie municipaux sont appelés à relever des défis de taille: diversité des risques présents sur leur territoire, complexité de plus en plus élevée des interventions, besoins grandissant au regard de la formation des pompiers, difficultés de recrutement et de rétention du personnel, changements climatiques, etc.;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Matawinie, fixant les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre, a été mis à jour;

ATTENDU QUE les services de sécurité incendie, pour réussir à répondre au schéma de couverture de risques incendie, nécessitent

l'achat et l'entretien d'équipements spécialisés coûteux et impliquent donc des coûts importants et récurrents;

ATTENDU QUE les exigences en matière de protection contre les incendies engendrent pratiquement systématiquement des entraides intermunicipales à chaque intervention, ce qui confère déjà un aspect régional aux services de Sécurité incendie;

ATTENDU QUE les municipalités n'ont d'autres choix que d'adapter leur pratique et d'organiser leur offre de services afin d'optimiser la gestion et l'utilisation des ressources humaines, financières et matérielles concernées;

ATTENDU QUE le *Code municipal du Québec* (art. 569 à 624) permet et encadre la mise en place de régies intermunicipales;

ATTENDU QUE le recours à une régie intermunicipale est indiqué puisque le service sera mis en commun par un grand nombre de municipalités, implique des coûts importants, a un aspect régional qu'aucune des municipalités n'a la capacité administrative d'en assumer la gestion et que les équipements concernés sont dispersés sur le territoire des différentes municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Côme, Saint-Damien, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez ont manifesté leur volonté de créer une régie intermunicipale pour la mise en commun et une optimisation des ressources des services de Sécurité incendie;

ATTENDU QU' une étude de diagnostic et opportunités, qui établira des scénarios de services possibles, de mode de gouvernance, de répartition des coûts d'opérations, d'actifs, de passifs et d'échéancier de mise en œuvre, le lieu de son siège social, etc., leurs avantages et leurs inconvénients ainsi que les différents enjeux par municipalité, est nécessaire avant de débiter les démarches de mise en place d'une régie;

ATTENDU QUE l'analyse devra, dans un second lieu, aussi couvrir la possibilité d'intégrer, ou non, les services de premiers répondants ainsi que les services de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,

232-08-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à participer au projet de mise en place d'une régie intermunicipale en SSI pour les municipalités de Saint-Côme, Saint-Damien, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Béatrix, Sainte-Émélie-de-l'Énergie et Saint-Alphonse-Rodriguez sans possibilité de se retirer du projet avant le dépôt de l'étude présentant les scénarios possibles;

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à assumer une partie des coûts pour la réalisation de l'étude de faisabilité;

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix mandate la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez comme organisme responsable du projet d'étude;

QUE soient autorisés le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE

6.5 Hétu-Bellehumeur architectes inc. - Construction de la nouvelle caserne - Autorisation de paiement pour avenant #01 – 14 555.65\$+tx

233-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 14 555.65\$ à Hétu Bellehumeur architectes inc. pour le paiement l'avenant #01 pour la construction de la nouvelle caserne.

ADOPTÉE

7- Urbanisme et mise en valeur du territoire

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées et des jeux d'eau – Juillet 2024

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées et des jeux d'eau du mois de juin 2024.

7.2 Demande d'autorisation pour nouveau nom de rue – Chemin de la Grande-Ourse

234-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de nom de rue privée faite par Oliola Inc. pour le lot 6 642 665 : chemin de la Grande-Ourse.

ADOPTÉE

7.3 Projet Ad Astra - Mandater représentant municipal pour signer l'entente de construction de rue

235-08-24

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à signer l'entente de construction de rue pour le chemin de la Grande-Ourse.

ADOPTÉE

7.4 Excavation Jérémy Forest - Autorisation de paiement pour décompte #2 pour « Prolongement d'égout sanitaire sur le rang St-Jacques et reconfiguration de la rue Panet » – 124 084.68\$ tx inc

236-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 124 084.68\$ à Excavation Jérémy Forest pour le décompte #2 pour le prolongement d'égout sanitaire sur le rang St-Jacques et la reconfiguration de la rue Panet.

ADOPTÉE

8- **Culture et loisirs**

9- **Varia**

10- **Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé.

237-08-24

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h37.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Marie-Ève Bureau
Directrice générale adjointe et greffière-
trésorière